



Changement nom de famille suite au mariage de ses parents

Par **coelho_old**, le **20/06/2007** à **15:46**

Depuis l'application de la nouvelle loi concernant le nom de famille, un enfant naturel né avant le 01/01/05 reconnu par ses 2 parents n'obtient plus à leur mariage, par filiation le nom du père.
Ma question : une fillette née en 03/2003 portant à la naissance le nom de sa mère
mariage des parents en 09/2006
comment pouvons nous intervenir pour qu'elle porte le nom de son père comme le reste de la fratrie (enfant d'un premier mariage + enfant née en 03/2007).
Merci par avance de vos recherches et de votre réponse.